

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 7 OCTOBRE 2024 À 19 h 19, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro 2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro 4

Sont absent :

Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 19 par monsieur Mario Nolin, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;
4. Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2024;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Dépôt des états financiers, 2021;
7. Dépôt des états comparatifs — Contrôle budgétaire;
8. Dépôt du rôle foncier 2025;
9. Période de questions;
10. Adoption du Règlement n°2024-227 amendant le Règlement de zonage n°2008-101 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;
11. Autorisation de paiement du premier décompte pour les travaux de réfection du rang Hince;
12. Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau routier pour l'année 2021;
13. Confirmation de la réalisation des travaux et mandat pour réédition de compte PRABAM- RDL
14. Autorisation de supprimer les soldes fournisseurs 2017-2023;
15. Acceptation de la démission au poste d'adjointe à la direction générale – employé 00-0019;
16. Retrait des accès pour l'employé numéro 00-0019;
17. Formation, préparation et gestion de nature civile et les pouvoirs en matières pénaux - Direction générale;
18. Autorisation de vacances de la direction générale - Du 10 au 16 octobre inclusivement;
19. Création du comité Ressources-humaines;
20. Adjudication de contrat pour abrasif;
21. Projet de collecte des plastiques agricoles - Demande d'un suivi à la MRC d'Arthabaska;
22. Contribution municipale 2024 au transport adapté Transport Rouli-Bus;
23. Autorisation d'une demande aux jeudis en chansons;
24. Escouades Gleason, 2024-2025;
25. Noël pour les enfants 2024;
26. Appui à la grande semaine des tout-petits;
27. Demande de soutien financier – ARTL;
28. Soirée de Noël pour les employés et les membres du conseil;
29. Autorisation de travaux complémentaires à l'Église- Drain et structure de blocs.
30. Divers;
31. Période de questions ;
32. Levée de la séance.

2024-10-421

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Groleau, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2024-10-422

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-423

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 386 963.76\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 386 963.76\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_  
Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

- Avis de cotisation de 2019 à 2023 Successions de Mme Marie-Alice Deshaies ;
- Déclaration de compétence de la MRC d'Arthabaska sans droit de retrait en matière de transport collectif de personnes sur l'ensemble du territoire excluant la ville de Victoriaville et en transport collectif de personnes adaptées sur l'ensemble du territoire — Avis d'intention ;
- Légion le jour du Souvenir - Invitation pour le samedi 9 novembre 2024 ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation- Manquement aux dispositions légales des dépôts des rapports financiers 2021-2022-2023 ;
- Extrait de résolution de l'UPA de Victoriaville- Récupération des plastiques agricoles.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

2024-10-424

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021**

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport financier 2021 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick aux membres du conseil par Mme Caroline Leduc de la firme comptable RDL senclr;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu :

**QUE** le rapport financier 2021 soit adopté, tel que déposé;

**QUE** le conseil autorise, par la présente, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transmission dudit rapport financier aux instances gouvernementales qui l'exigent.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS - CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

**CONFORMÉMENT** à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*, Madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs qui comparent les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent.

**DÉPÔT DU RÔLE FONCIER 2025**

Madame Julie Paris, directrice générale greffière-trésorière dépose aux membres du conseil le rôle foncier 2025. Monsieur Pierre Huot, l'évaluateur agréé pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a déposé le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2025, soit le 3<sup>e</sup> exercice du rôle triennal.

2024-10-425

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2024-227 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2008-101 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWIK**

Sur proposition de monsieur Pierre Auger, appuyée par madame Marie-Josée Roulx il est résolu que le règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2024-227 amendant le règlement de zonage n° 2008-101 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick » est adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-426

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG HINCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont adjugé le contrat pour les travaux de réfection du rang Hince à J. Noël Francoeur Inc., et ce, conformément à la résolution n° 2024-07-390 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont adjugé le contrat de service professionnel pour la conception et la surveillance à Géocivil.ca, et ce, conformément à la résolution n° 2024-04-330 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géocivil.ca a transmis la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 320 343.62\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géocivil recommande le paiement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (incluant les taxes)
Contrat adjudgé	701 301.40\$
Décompte numéro 1	320 343.62\$
Solde théorique à payer	380 957.78\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif numéro 1 à J. Noël Francoeur Inc., pour un montant de 320 343.62\$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-427

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2021**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 123 271,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QU'UN** Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Alain Groleau, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-428

**CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET MANDAT POUR RÉÉDITION DE COMPTE PRABAM - RDL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a réalisé des travaux de rénovation sur les bâtiments municipaux pour une valeur de 29 422.28\$

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la réédition de compte finale au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit mandater un auditeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu **QUE** :

La municipalité entérine et confirme les travaux de rénovation sur les bâtiments municipaux pour un montant de 29 422.28\$

**QUE** le conseil mandate RDL pour auditer les comptes finals PRABAM ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-429

**AUTORISATION DE SUPPRIMER DES SOLDES FOURNISSEURS 2017-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** des soldes fournisseurs périmés entre les années 2017 à 2023 sont présents dans les comptes à payer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la conservation des soldes fournisseurs périmés nuit à la bonne analyse des comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu ;

**D'AUTORISER** la direction générale à supprimer tous les comptes fournisseurs périmés entre les années 2017-2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-430

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE - EMPLOYÉ n° 00-0019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé n° 00-0019 a remis sa démission au poste d'adjointe à la direction générale le 2 octobre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu d'accepter la démission de l'employé n° 00-0019 au poste d'adjointe à la direction générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-431

**RETRAIT DES ACCÈS À L'EMPLOYÉ N° 00-0019**

**CONSIDÉRANT de** la résolution n° 2024-10-430 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé est signataire auprès de l'institut financier Desjardins ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé a des accès divers ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu de retirer tous les accès ainsi le retrait comme personne pouvant signer auprès de l'institution financière Desjardins de l'employé n° 00-0019 pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-432

**FORMATION PRÉPARATION ET GESTION DE NATURE CIVILE ET LES POUVOIRS EN MATIÈRE PÉNALE - DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu d'autoriser la formation préparation et gestion de nature civile et les pouvoirs en matière pénale pour madame Julie Paris. Il est également résolu que les frais inhérents à la formation soient à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-433

**AUTORISATION DE VACANCES DU 10 AU 16 OCTOBRE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale à prendre une semaine de vacances du 10 au 16 octobre inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-434

**CRÉATION COMITÉ RESSOURCES-HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources humaines jouent un rôle crucial dans le succès d'une municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer de bonnes pratiques auprès des employés municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un comité en ressources humaines assurerait un support important dans la réflexion des stratégies liées à la gestion des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** comme tout autre comité municipal, le comité ressource humaine se voit consultatif et a pour objectif en collaboration avec la direction générale de proposer aux membres du conseil des pistes de réflexions ou de solution ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau de créer un comité des ressources humaines et de nommer madame Brigitte Nadeau et monsieur Pierre Lenoir membres élus sur le comité ressource humaine.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-435

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR ABRASIF**

**CONSIDÉRANT QUE** 2 entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat d'abrasif pour l'hiver 2024-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 entreprises ont déposé leur soumission;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix à la tonne livraison incluse
Sablière Rollère	18.50\$
Groupe FJH construction inc	19.50\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'octroyer le contrat à la Sablière Rollère.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-436

**PROJET DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES - DEMANDE D'UN SUIVI À LA MRC D'ARTHABASKA**

**CONSIDÉRANT** l'importance en présence du milieu agricole sur notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de continuer, en tant que région, à se démarquer et à continuer de démontrer que notre région est toujours un « leader » en gestion des matières résiduelles, notamment celles provenant du milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte des plastiques agricoles se doit d'être une priorité, autant pour notre municipalité que pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du projet de collecte des plastiques agricoles mis en place par la ville de Warwick et qu'elle considère essentiel que ce modèle soit exploré attentivement par la MRC d'Arthabaska en concertation avec les municipalités afin d'étudier celui-ci et voir de quelle façon il pourrait être mis en place au niveau régional;

**CONSIDÉRANT** l'importance de tenir rapidement une rencontre impliquant la MRC, les élus et les gestionnaires municipaux de l'ensemble des municipalités intéressées par le projet ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'impliquer les municipalités dans le processus de réflexion régionale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu :

**QUE** le conseil demande à la MRC d'Arthabaska de procéder rapidement à la création d'un comité, ou du moins, à tenir une rencontre impliquant la MRC, les élus et les gestionnaires municipaux de l'ensemble des territoires afin de pouvoir évaluer ensemble toutes les options possibles dans un objectif de mise en place d'une orientation régionale à prendre au lieu de simplement regarder nos options individuelles ;

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC d'Arthabaska, en concertation avec les municipalités, d'explorer attentivement le projet de collecte des plastiques agricoles mis en place par la Ville de Warwick afin de voir de quelle façon il pourrait être mis en place au niveau régional ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-437

**CONTRIBUTION MUNICIPALE 2024 AU TRANSPORT ADAPTÉ (ROULI-BUS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Rouli-Bus de contribuer financièrement pour le maintien au transport adapté dans la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour un montant de 1812.70\$ pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté est un partenaire important pour la population qui a besoin de ce service pour demeurer dans leur résidence sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 1812.70\$ pour l'année 2024 ;

**QUE** le conseil demande à Rouli-Bus d'être plus inclusif en offrant à une plus grande clientèle d'avoir recours à ce service telles les personnes vulnérables ou ayant besoin d'un transport pour des rendez-vous médical sans avoir un handicap.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-438

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE AUX JEUDIS EN CHANSONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire participer à l'activité Jeudis en chansons;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Saint-Jean-Baptiste offre une aide financière pour l'organisation de l'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu qu'une demande d'aide financière pour l'organisation de l'activité Jeudis en chansons 2025 soit déposée;

**QUE** la coordonnatrice en loisirs soit autorisée à compléter la demande d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-439

**ESCOUADE MONT GLEASON 2024-2025**

**CONSIDÉRANT** le succès des années précédentes pour l'activité de l'escouade au mont Gleason;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'informer la Municipalité de Tingwick qu'elle désire que les enfants de Saint-Rémi-de-Tingwick puissent se prévaloir de ce service pour la saison 2024-2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-440

**NOËL POUR LES ENFANTS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite offrir des cadeaux aux enfants lors de la fête de Noël le 30 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise un montant maximum de mille cinq cents dollars (\$1500) pour l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-441

**APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits est aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu :

**QUE** le conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits!

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-442

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ARTL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents des Trois-Lacs réalise un projet éco propulsion qui consiste à la fabrication d'une barge pour faciliter le retrait et la pause des toiles dans l'eau du lac dans le cadre de la lutte aux plantes envahissantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Trois-Lacs est une richesse naturelle sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est estimé à un coût total de 22 000\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association demande une aide financière de 1 000\$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'accepter la demande d'aide financière auprès de l'Association des résidents des Trois-Lacs pour un montant de 1 000\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-443

**SOIRÉE DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** les soirées de Noël offrent un répit bienvenu en permettant aux employés et aux membres du conseil de se divertir et de sociabiliser dans un cadre différent ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement permet de renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion entre employés et membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs a suggéré que la soirée de Noël se déroule lors d'une partie de hockey des tigres de Victoriaville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Tigres de Victoriaville offrent des forfaits de groupe incluant le souper et les billets pour la partie de Hockey ;

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'autoriser une soirée de Noël pour les employés et les membres du conseil pour un montant maximal de 1500\$. Que les conjoints puissent venir avec une contribution de 50% du prix de l'activité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-10-444

**AUTORISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES À L'ÉGLISE - DRAIN ET STRUCTURE DE BLOC**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux du projet de l'accès universel de l'Église, monsieur Sébastien Ducharme inspecteur en voirie a constaté une anomalie au niveau des drains qui se joint à la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure de bloc n'était pas optimale dans la configuration originale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser des travaux complémentaires pour le drain et la structure de bloc pour un montant estimé à 5000\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DIVERS**

Aucun sujet n'a été discuté.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

2024-10-445

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Alain Groleau de lever de la séance à 20 h 12.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

---

Mario Nolin  
Maire

---

Julie Paris  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

